

Politique de recrutement de participants par parrainage

Programmes de formation continue d'emlyon executive education

ARTICLE 1 : OBJET

La société emlyon executive education, Société par actions simplifiée au capital de 4 352 710 euros, dont le siège social est situé 144-146 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, inscrite sous le numéro 505 388 017 au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, organisme de formation enregistré sous le numéro 82 69 10510 69 auprès du Préfet de la région Rhône- Alpes, ci-après « **l'Organisatrice** », organise du 1^{er} juillet 2025 au 31 juin 2026 une opération de recrutement par parrainage auprès des diplômés d'emlyon business school destinée à recruter de nouveaux participants aux formations professionnelles continues délivrées par emlyon executive education (ci-après « l'Opération »).

Cette opération permet :

- au Parrain de recevoir des gains définis ci-après, sous certaines conditions ;
- au Filleul d'obtenir une remise garantie de 15% sur l'inscription à un programme de formation continue, non cumulable avec les éventuelles autres offres promotionnelles en cours, et sous les conditions définies ci-dessous.

ARTICLE 2 : PARRAIN

Le Parrain est une personne physique ayant la qualité des diplômés d'emlyon business school, c'est-à-dire : toute personne ayant validé un programme diplômant d'emlyon business school.

Dans le cadre de cette opération de recrutement par parrainage, le Parrain fait appel à son réseau (professionnel et personnel). Le Parrain reconnaît avoir recueilli l'accord du Filleul aux fins de parrainage, en ce qui concerne la transmission de ses données à caractère personnel.

ARTICLE 3 : FILLEUL

Le Filleul est une personne physique majeure capable juridiquement n'ayant encore jamais échangé avec emlyon executive education.

Les personnes ayant déjà été en contact téléphonique/email avec emlyon business school dans le passé sur le programme visé par le parrainage par tout autre moyen ne sont pas éligibles à la présente Opération.

Ainsi les personnes ayant déjà initié une demande de candidature ou une inscription à emlyon executive education ne pourra être éligible au présent programme de recrutement par parrainage.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU PARRAINAGE

Le Parrain fournit à l'aide d'un bulletin de parrainage, sous forme d'un formulaire disponible sur le site internet <https://forms.office.com/e/zCUcN6YUrU>, les coordonnées d'une relation respectant les conditions d'éligibilité à la qualité de Filleul décrites ci-dessus.

emlyon executive education prend contact par tout moyen et tout support (appel téléphonique, messagerie électronique, etc.) avec le Filleul au nom du Parrain et présente au Filleul les formations professionnelles continues qui pourraient lui convenir au regard de son profil dans le cadre de ce parrainage.

ARTICLE 5 : CONDITIONS POUR L'ATTRIBUTION DES GAINS AU PARRAIN

Le présent programme de parrainage récompense les diplômés d'emlyon business school ayant parrainés l'inscription d'un membre de son entourage à un des programmes de formation professionnelle continue identifiés ci-dessous.

Pour valider le parrainage, le Filleul proposé par le Parrain doit être inscrit et intégré au sein d'un programme de formation continue délivrée par emlyon executive education sur l'année académique en cours 2024-2025 ou au sein de l'organisme de formation early makers group s'agissant des programmes de formation International MBA (Part-time ou Full time / IMBA PT ou IMBA FT).

Un mois après l'intégration complète et définitive du Filleul au sein d'un des programmes de formation continue précités, le Parrain se verra proposer un gain par emlyon executive education, selon la nature de la formation à laquelle s'est inscrit le Filleul et dans la limite des stocks disponibles :

- Soit **un e-coffret Relais & Châteaux** d'une valeur unitaire de 450 € T.T.C. (quatre cent cinquante euros toutes taxes comprises) en cas d'inscriptions du Filleul à un programme long diplômant délivré par emlyon executive education (Executive MBA, International MBA, E2MG, Global DBA) ou ;
- Soit **un coffret cadeau Wonderbox** d'un montant de 99,90€ T.T.C. (quatre-vingt dix neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises) en cas d'inscriptions du Filleul à un programme court (programme de 21 heures à 170 heures) ou à un certificat délivré par emlyon executive education.

(ci-après individuellement identifié comme un « Gain »).

emlyon executive education se réserve la possibilité de modifier à tout moment la liste des Gains en supprimant des articles et en y ajoutant de nouveaux de même valeur. En cas de rupture de stock, un gain de même valeur sera proposé. Les Gains attribués au Parrain ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière ou autre.

La remise du Gain sera effectuée par emlyon executive education au Parrain dans le mois suivant le début de la formation à laquelle le Filleul est inscrit si les conditions énoncées ci-dessus sont respectées.

emlyon executive education se réserve le droit de refuser tout parrainage en cas de non-respect des conditions fixés dans le présent règlement ou si le Parrain n'est pas à jour de ses obligations vis-à-vis d'emlyon executive education ou de toute autre entité juridique du groupe early makers group.

emlyon executive education n'est pas tenue de donner une suite favorable au(x) dossier(s) présenté(s) dans le cadre de la présente Opération. L'offre de parrainage permet au Filleul d'obtenir une remise garantie de 15%, celle-ci n'est pas cumulable avec les autres offres promotionnelles et remises disponibles pour les formations professionnelles continues délivrées par le groupe emlyon business school.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées, fausses, usurpant l'identité d'un tiers ou fictives fournies par un Parrain ou un Filleul seront considérées comme nulles et ne pourront ouvrir droit aux gains de l'Opération.

Les Parrains renoncent à réclamer à emlyon executive education (et à toute entité du groupe early makers group) tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du Gain.



ARTICLE 6 - MODALITES DE DISTRIBUTION DES GAINS

Les Gains seront envoyés au Parrain (à l'adresse mail indiquée sur le formulaire prévu pour cette Opération et renseignée par le Parrain).

ARTICLE 7 : DUREE DE L'OPERATION

L'Opération débute le 1^{er} juillet 2025 à 12h00 et prend fin le 31 juin 2026 à 23h59.

ARTICLE 8 : MODIFICATION OU ANNULATION DE L'OPERATION

Emlyon executive education se réserve le droit de cesser l'Opération à tout moment avant cette date sans préavis pour des motifs légitimes en informant immédiatement les participants à l'Opération.

Par ailleurs, l'Organisatrice se réserve le droit de modifier, de prolonger, de suspendre ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, il en informera les participants par tout moyen approprié.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT - RESPONSABILITE

L'Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de report, d'interruption, d'ajournement, de prolongation, d'annulation ou de modification de l'opération parrainage pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure.

L'Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient de modifier tout ou partie du présent règlement sous réserve d'un préavis de cinq jours calendaires en informant aussitôt les participants des nouvelles dispositions. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 : LITIGES ET RECLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation concernant l'Opération, les participants peuvent contacter l'Organisatrice à l'adresse postale ci-après : emlyon executive education – Direction des Recrutements et des Admissions - Executive Education – 144-146 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon ou par email à l'attention de la Direction des Recrutements et des admissions Executive education : diebolt@eml-executive.com. Toute contestation devra être formulée par écrit dans un délai de 15 jours calendaires après la clôture de l'Opération.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront arbitrée en dernier ressort par emlyon executive education.

Tous les cas non prévus par ce règlement seront traités par emlyon executive education., dans un souci d'équité, et ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations des parrains sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation à l'Opération et permettre l'attribution des lots. Ces données sont traitées sur la base du contrat formé par le formulaire que vous avez rempli et les présentes conditions.

L'identité de son parrain sera révélée au Filleul.

Les données de contact de la personne concernée (Parrain ou Filleul) seront traitées, avec son accord, par l'Organisatrice pour être contacté afin de qu'il lui soit proposé des formations. Les données ne seront en aucun cas transmises à des partenaires tiers à des fins de prospection.

Les données traitées sont : obligatoirement votre nom, prénom, email, numéro de téléphone portable.

Les équipes d'emlyon ainsi que nos prestataires techniques traitent vos données.

Vos données seront conservées 3 mois après publication des résultats. Si vous avez consenti à nous transmettre vos coordonnées à des fins de prospection, vos données seront conservées 3 ans.

Le responsable de ce traitement est l'Organisatrice, représentée par Madame Isabelle HUAULT en sa qualité de Présidente d'emlyon executive education.

Les personnes dont les données personnelles font l'objet d'un traitement disposent de droits :

- Droit d'accès aux données traitées, afin de se faire communiquer l'ensemble des données personnelles collectées sur le demandeur
- Droit de rectification des données traitées lorsque celles-ci sont incomplètes, inexactes, équivoques ou périmées
- Droit d'effacement des données traitées, lorsque la suppression de ces données repose sur des motifs légitimes
- Droit de limitation du traitement, afin de suspendre temporairement l'utilisation de certaines données
- Droit d'opposition au traitement, lorsque cette demande repose sur un motif légitime.
- Droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Les personnes dont les données personnelles font l'objet d'un traitement peuvent demander à exercer ces droits au responsable de la protection des données, qui répondra sous un mois à la requête, à l'adresse suivante : dataprivacy@em-lyon.com.

Il est également possible pour toute personne dont les données personnelles font l'objet d'un Traitement de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), l'autorité nationale de contrôle compétente, pour toute réclamation.

ARTICLE 12 : LUTTE ANTICORRUPTION

Emlyon executive education déclare se conformer aux obligations des articles 17 et suivants de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Dans l'ensemble de leurs relations, le parrain s'engage à se conformer aux lois et réglementations anticorruption applicables à agir en conformité avec toute autre loi relative à la prévention de la corruption, du trafic d'influence et des atteintes à la probité qui lui serait applicable.

Les Parties garantissent qu'elles ne proposent, ne promettent et ne cèdent pas indument de sommes, dons, cadeaux ou avantages quelconques à l'autre Partie :

- Pour qu'elle accomplisse, pour qu'elle n'accomplisse pas ou pour avoir accompli ou s'être abstenu d'accomplir un acte lié à sa fonction,
- Pour qu'elle use ou parce qu'elle a usé de son influence réelle ou supposée pour obtenir toute décision favorable d'une administration publique.

Les Parties s'engagent également à prévenir tout risque de conflit d'intérêts de leur part ou de la part de leurs salariés, en signalant le cas échéant ces conflits à leur interlocuteur et en faisant se retirer de toute prise de décision liée à la relation d'affaires la ou les personnes concernées.

Chaque Partie s'engage à notifier sans délai :

- Tout élément et/ou tout soupçon plausible de fait susceptible d'être contraire à la clause, ainsi que toute situation de conflit d'intérêts avérée dans le cadre du présent contrat.

Emlyon executive education transmet par la présente le lien vers son dispositif d'alerte interne : <https://speakup.emlyon.com/>

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement peut être transmis gratuitement sur simple demande, il est également consultable en ligne sur le Site internet <https://emlyon-alumni.com>.